

IL EST PERMIS

DE PARLER DANS LA SYNAGOGUE

UNIQUEMENT AVEC HACHEM



La Torah nous a ordonnés : « ***Vous craignez Mon sanctuaire*** » (Vayikra 19 ;30). En l'absence du Beth-Hamikdach, ce lieu en question n'est autre que la synagogue, que l'on nomme aussi « Mikdach Méat-Le petit sanctuaire ». Comme il est enseigné dans la Guémara (Méguila 29a), Hachem assure au prophète Yé'hézekel que durant l'exil il y aura tout de même un « petit sanctuaire », comme il est dit (Yé'hézekel 11;16) « *J'ai cependant été pour eux un petit sanctuaire* ». Et Rabbi Its'hak explique qu'il s'agit des **synagogues et salles d'études de Babel qui sont considérées comme des Beth-Hamikdach miniatures**.

Par conséquent, **il convient de veiller à s'y tenir avec crainte et respect**. A propos de ceux qui se comportent avec légèreté à la synagogue, le texte s'exclame : « *Vous qui venez vous présenter devant Moi, qui vous a demandé de fouler Mes parvis?* » (Yéchaya 1 :12). Quant au fait de **parler à la synagogue, la gravité de cette faute est amplement connue**, et le Zohar insiste sur la punition qui s'ensuit en ces termes : « ***Celui qui parle à la synagogue de paroles futiles affaiblit sa foi [...] et n'a pas de part dans le Dieu d'Israël*** », D.ieu nous en préserve ! Et le Pélé Yoets nous dit : « ***Je vous conjure, mes frères! Prenez soin à l'honneur de votre créateur ainsi qu'au salut de vos âmes, et écoutez les paroles de nos Sages (qui ont averti de ne pas parler à la synagogue). Votre âme se délectera alors dans l'abondance. Si la chose vous est difficile, mettez en balance la perte causée par le non-respect de la mitsva par-rapport au salaire que vous percevrez, et sachez que la récompense est proportionnelle à l'effort.*** »

La Guémara (Berakhot 6a) atteste au nom de Aba Binyamin que **la Téfila d'une personne n'est écoutée que dans une synagogue**. Comme il est dit « *Tourne-Toi Ô Eternel pour écouter le chant et la prière que Ton serviteur prie devant Toi en ce jour* ». Quel est ce lieu de chant? **La synagogue, là-bas sera formulée la Téfila.** »

